

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FÉVRIER 2021

Le conseil municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la maison du peuple le 24 février 2021 à 20 heures.

PRÉSENTS : MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, BUSSAC V, CATIN B, VERY F, BOUGEROL N, ROBIN N, OLMEDO M, DELAIZE F, SIVIGNON J (arrivé à 20 h 10).

PROCURATION : RAMILLIEN Claude à MANILLERE Bernard.

Le conseil municipal a désigné Madame Fanny DELAIZE comme secrétaire de séance.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Travaux de regroupement des écoles : avenant au marché

Un avenant est nécessaire sur un marché à savoir :

Avenant pour lot n° 12 « électricité » (VOMIERO)

Travaux supplémentaires de 714,83 € HT soit 857,80 € TTC (mise en place d'un portier interphone supplémentaire)

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Gros œuvre	262 282,08 €	+ 19 495,82 €	+ 7,43315 %
2 – Charpente bois	34 064,00 €	+ 208,60 €	+ 0,61238 %
3 – Couverture	21 194,60 €	+ 3 565,50 €	+ 16,82268 %
4 – Etanchéité	44 418,05 €		
5 – Traitement des façades isolation extérieure	32 845,74 €	- 1 569,60 €	- 4,77870 %
6.1 – Menuiseries extérieures PVC	20 964,00 €	+ 1 974,00 €	+ 9,41614 %
6.2 – Menuiseries extérieures ALU	37 865,00 €	+ 1 263,00 €	+ 3,33553 %
7 – Menuiseries intérieures	27 645,20 €	+ 7 538,50 €	+ 27,26875 %
8 – Serrurerie	26 639,00 €	- 8 198,00 €	- 30,77443 %
9 – Plafonds cloisons doublages peintures	93 538,91 €		
10 – Sols souples	32 155,73 €	+ 2 587,15 €	+ 8,04569 %
11 – Carrelage	4 471,04 €		
12 – Electricité	67 409,31 €	- 15 176,47 €	- 22,51391 %
13 – Chauffage sanitaire ventilation	93 043,54 €	+ 469,00 €	+ 0,50406 %
14 – VRD	53 063,42 €	+ 11 931,00 €	+ 22,48442 %
15 – Espaces verts	5 889,01 €	+ 262,00 €	+ 4,44897 %
TOTAL	857 488,63 €	+ 24 350,50€	+ 2,83975 %

Cela a pour effet de porter le montant total du marché à 881 839,13 € HT soit une augmentation de 2,83975 % (total des avenants) par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Projet de restructuration de la mairie – Dépôt du permis de construire

Le permis de construire va être déposé prochainement par Monsieur Jean-Paul CRISTINA, Architecte.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à déposer le permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son autorisation.

Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

En attendant le vote du budget primitif 2021, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- ♦ Création d'une palissade en tôle de bardage sur murette existante dans la cour de l'école par l'entreprise C. METAL pour un montant de 2 500,00 € (*devis validé par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2020*).
- ♦ Travaux supplémentaires à l'école (devis VOMIERO) pour un montant de 857,80 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son autorisation.

Questions diverses

- ♦ Par délibération du 19 janvier 2021, il a été accordé à l'auberge de Saint-Sylvestre une remise gracieuse de 400 € (pour la partie commerciale) pour le loyer de janvier 2021. Monsieur MANILLERE propose de reconduire cette aide pour le mois de février 2021.

Un débat s'engage entre les élus dans la mesure où la crise sanitaire perdure. A l'issue des échanges, Monsieur le Maire propose aux conseillers de passer au vote. Deux choix sont proposés : remise gracieuse de 400 € ou de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (6 voix pour une remise de 200 €, 5 voix pour une remise de 400 €, 4 abstentions), accepte une remise gracieuse de 200 € pour le loyer de février 2021.

- ♦ Monsieur MANILLERE informe le conseil municipal que la commune dispose actuellement de trois photocopieurs (un à la mairie, deux à l'école).

Le contrat de location du photocopieur de l'école primaire arrivant à échéance en mai 2021, la société COPY CLASS propose de renouveler le matériel de la mairie. Le photocopieur actuel de la mairie serait ainsi transféré à l'école primaire et celui de l'école primaire à l'école maternelle. Cette offre permettrait de faire un gain de 126,98 € HT par trimestre.

Les élus s'interrogent sur la nécessité de disposer de deux photocopieurs à l'école. Un point sera fait avec la directrice de l'école.

Le conseil souhaite avoir une autre proposition de COPY CLASS pour deux photocopieurs.

- ♦ Monsieur MANILLERE fait un tour de table des responsables de commissions.

La parole est laissée à Madame Cécile GILBERT, responsable de la commission communication enfance jeunesse.

- Des enfants de la commune fréquentent le centre de loisirs de Saint-Yorre (durant le périscolaire et les vacances). Le nouveau directeur souhaite que les communes extérieures, dont les enfants fréquentent l'établissement, versent une participation financière. Des réunions avec les Maires concernés ont eu lieu. L'accueil de loisirs étant de la compétence communautaire, Madame GILBERT souhaite en discuter avec le Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne (prise en charge de la participation demandée).

- Le conseil d'école a eu lieu le 23 février 2021 en visioconférence. Une fermeture de classe va avoir lieu en raison de la baisse des effectifs.

Les parents d'élèves ont interrogé la municipalité sur les enfants inscrits dans les écoles extérieures. A chaque demande de dérogation, la commune émet systématiquement un avis défavorable dans la mesure où elle dispose de tous les services périscolaires (garderie, cantine et transport scolaire). Les parents d'élèves souhaiteraient qu'un flyer soit distribué dans les boîtes aux lettres pour promouvoir l'école et les services périscolaires.

Les enseignantes feront grève le 25 février 2021 pour manifester contre la fermeture de classe.

♦ Monsieur Jacques POTIGNAT prend la parole à son tour. Il présente au conseil municipal le devis de l'entreprise C. METAL pour la création d'une barrière à l'entrée du terrain de pétanque de Beauvezet d'un montant de 850 € HT. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis.

Il a aussi sollicité Monsieur Christophe BESSON pour des travaux électriques dans certains bâtiments communaux. Le devis s'élève à 914,17 € TTC. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

L'association de la pétanque souhaiterait installer un préau de 600 m² avec des panneaux photovoltaïques sur le terrain de pétanque à Beauvezet. Ce projet serait financé entièrement par EDF. Afin de continuer à travailler sur le projet, l'association demande l'avis du conseil. Les élus souhaiteraient avoir plus d'informations (document visuel).

Suite aux contrôles annuels des aires de jeux, des travaux doivent être faits (grillages à changer pour les aires de jeux vers la salle des sports et l'église, rondins de bois pour maintenir gravillons). Des devis doivent être demandés.

L'entreprise REOLON doit intervenir jeudi 25 février 2021 pour réaliser l'enduit de finition sur la réserve de l'auberge.

Dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable à Beauvezet et Razet, une réunion préparatoire de chantier aura lieu sur site le lundi 1^{er} mars 2021.

♦ Monsieur Jacques COURTADON fait le point sur l'avancée du projet relatif aux travaux de la mairie. Des nouveaux plans ont été élaborés par Monsieur CRISTINA, Architecte. Le conseil valide cette nouvelle version.

♦ Monsieur MANILLERE fait le point sur le projet de chaufferie bois notamment sur son implantation. Une opportunité d'achat d'un terrain plus adapté vient de se présenter. Le conseil serait favorable. Il convient de demander au propriétaire une offre de prix écrite.

♦ Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLUi-H), le bureau d'études VERDI viendra en mairie le 31 mars 2021 pour rencontrer les élus. La commission d'urbanisme se réunira le jeudi 11 mars 2021 à 19 h 30 pour préparer cette rencontre.

♦ Concernant les abris-bus fournis par la Région, les emplacements ont été validés pour ceux du Bourg, des Gays et de la Poivrière. Celui de la Croix du Triève a été refusé en raison du manque de place. Il conviendra de choisir un autre emplacement (aux Gravières ou à Beauvezet).

♦ Concernant les travaux de voirie aux Rondeaux, il semble opportun de prévoir en parallèle l'enfouissement des lignes. Monsieur COURTADON a pris l'attache du SIEG du Puy-de-Dôme (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) pour qu'une étude soit réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.